

SANTE

**Alençon teste le dossier médical personnel (DMP)**

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007, tout bénéficiaire de l'assurance maladie pourra disposer d'un dossier médical personnel (DMP) dans lequel seront regroupées des informations sur les soins prodigués à chacun. Un outil aussi pratique pour le patient que pour le médecin qui pourra prendre rapidement connaissance du parcours de santé de son patient. A condition que le patient donne son accord. Le dossier médical personnel est en ce moment en phase d'expérimentation. Six consortiums ont été retenus au niveau national pour déployer ce DMP sur le réseau informatique. Deux sites expérimentaux ont été retenus en Basse-Normandie : Lisieux et Alençon. L'Echangeur de Basse-Normandie situé à la Halle au Blé à Alençon a été retenu comme relais local du déploiement numérique du DMP. Cette phase de test se prolongera jusqu'à la fin de l'année. 80 à 100 patients volontaires sont « recrutés » gratuitement pour participer au test. Renseignements auprès du GIP-MDP au : 01 40 56 64 86 ou sur [www.d-m-p.org](http://www.d-m-p.org) ou sur [www.santenergie.fr](http://www.santenergie.fr)

FORMATION

**L'IUFM et la Bibliothèque universitaire (B.U) inaugurés**



De gauche à droite : Yves Deniaud (Député), Josette Travert (Présidente de l'Université de Caen Basse-Normandie), Gérard Burel (Président du Conseil général de l'Orne), Micheline Hotyat (Recteur de l'Académie de Caen), Laurent Beauvais (Vice-président du Conseil régional), Alain Lambert (1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil Général de l'Orne), André Dubuisson (Président de l'association pour la promotion et la gestion du site universitaire d'Alençon-Damigny).

L'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), ouvert début septembre, et la Bibliothèque universitaire ont été inaugurés le 10 novembre par les Elus, représentants de l'Etat et de l'Education nationale sur le site universitaire de Montfoulon à Damigny. Les nouveaux locaux de la bibliothèque sont ouverts à tous, étudiants ou non. La 1<sup>ère</sup> pierre de ces deux bâtiments a été posée le 24 octobre 2005. Installé dans des bâtiments anciens peu fonctionnels et coûteux en exploitation, l'IUFM ne répondait plus aux attentes en terme d'enseignement et à la volonté d'offrir un environnement universitaire complet aux utilisateurs. Coût total du projet : 6,1 M euros, dont 5,1 M euros de travaux (non distingués entre IUFM et BU). Participations de l'Etat à hauteur de 1,810 M euros ; de la Région : 1, 813 M euros ; du Département : 756 247, 98 euros et de la Communauté Urbaine d'Alençon : 663 043.47 euros.



EDITION

**Nouveaux guides**

De nouveaux guides élaborés par le Conseil général sont à votre disposition : le Guide Famille santé, le Guide Santé des seniors et le Guide Seniors soutien à domicile. Une mine d'informations dédiées à toute la famille sur la protection sociale, les vaccinations, les dépistages, la santé et le soutien aux seniors (prévention des chutes, maladie d'Alzheimer, aide à domicile...). Gratuits, sur simple demande auprès de la Direction de la Communication au 02 33 81 60 00 et sur [www.orne.fr](http://www.orne.fr).

NEWSLETTER

**Soyez les ambassadeurs de votre territoire**

Depuis 6 mois, le Conseil général met en avant les entreprises ornaïses dans une newsletter à destination de la presse nationale. Si vous avez des infos susceptibles de nous intéresser, contactez le Service de la Communication au 02 33 81 60 00, poste 1222. Pour s'inscrire, allez sur [www.orne.fr](http://www.orne.fr). A découvrir également sur ce site la newsletter du Conseil général. Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le Conseil général organise une soirée d'accueil des **nouveaux décideurs ornaïses**. Si vous avez de nouveaux arrivants sur votre territoire, contactez nous au 02 33 81 60 00, poste 1222.

En vue

■ **Daniel Matalon**, âgé de 50 ans, est le nouveau secrétaire général de la préfecture de l'Orne et sous-préfet de l'arrondissement d'Alençon depuis le 20 novembre 2006. Il succède à **Alain Benedetti**, qui a pris la direction des services de la Ville de Troyes. Depuis le 1<sup>er</sup> août dernier, **Pascal Kleck** est le nouveau capitaine de l'escadron de la gendarmerie mobile d'Argentan. Il prend le commandement des 116 hommes de l'escadron, en remplacement du capitaine **Philippe Quimerch**.

Agenda

**NANTES (Parc expo de la Beaujoire)**  
→ Du 7 au 9 décembre  
**Salon régional de la construction**  
02.40.89.54.81.  
[www.artbat.com](http://www.artbat.com)

Erratum

Contrairement à ce qui a été énoncé dans Territoires en actions de décembre 2006 (n°10), la densité n'est pas de 73,4 médecins généralistes pour 1 000 habitants, mais de 73,5 médecins généralistes pour 100 000 habitants. Soit 3, 7 médecins pour 5 000 habitants.



27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex  
Tél. 02 33 81 60 00 - Fax. 02 33 81 60 71 - E-mail : [dircom@cg61.fr](mailto:dircom@cg61.fr)

[www.cg61.fr](http://www.cg61.fr) • [www.orne.fr](http://www.orne.fr)

**TERRITOIRES en actions**

E C É N B É

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct

À la fois partie intégrante de notre patrimoine, vecteurs touristiques et, j'ajouterais, vecteurs de notre bonne santé, les chemins de randonnée possèdent toutes les vertus. Avec 5000 km de sentiers pédestres sur son territoire, l'Orne peut s'enorgueillir d'être très bien dotée dans ce domaine. Cet atout nous a été légué naturellement par nos reliefs et historiquement par l'identité rurale d'une grande partie du département. Il est également la résultante de l'attention portée au quotidien par le Conseil général et les élus locaux à la préservation des chemins ornaïses. Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.), présenté dans cette nouvelle lettre, traduit dans les actes cette sensibilité et la volonté ornaïse de donner toute sa dimension à ce patrimoine. Premiers bénéficiaires : la qualité de vie des Ornaïses mais aussi l'attractivité de notre territoire, vis-à-vis des touristes comme des entreprises souhaitant s'implanter dans un cadre privilégié pour leurs salariés. Développement économique et préservation de l'environnement ne sont pas incompatibles. Au contraire même, ils sont indissociables aujourd'hui. L'Orne s'engage en conscience sur des voies bien balisées.



en avant

**Chemins de randonnée : les aides du Département**

**La randonnée représente la 1<sup>ère</sup> activité de nature en France. Avec 5000 km de chemins ouverts à ce loisir, toutes pratiques confondues, l'Orne joue la carte de la qualité. Pour protéger et valoriser ce maillage et favoriser sa fréquentation, le Conseil général aide les communes par le biais des groupements intercommunaux ou les autres porteurs de projets (syndicats mixtes, associations de développement...) investis dans cette démarche patrimoniale et touristique.**

**A lire en pages 2 à 4 et dans la fiche thématique jointe.**



Territoires en actions / Décembre 2006 - n°11  
27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex - Tél. 02 33 81 60 00  
Fax. 02 33 81 60 71 - Directeur de la publication : Gérard Burel  
Rédacteur en chef : Marie-Agnès Levaux - Ont collaboré à ce numéro : Marianne Boulet, Stéphanie Liénart, Franco-Laure Sulon - Conception maquette & mise en page : aprim-caen.fr  
Impression sur papier recyclable ECF - ISSN 11482990  
Dépôt légal : à parution - E-mail : [dircom@cg61.fr](mailto:dircom@cg61.fr) - Site : [www.cg61.fr](http://www.cg61.fr) ou [www.orne.fr](http://www.orne.fr)

# Chemins de randonnée : les aides du Département

Patrimoine façonné par l'homme, les chemins sont une source d'activités de loisirs appréciés des Français. Pour préserver et développer plus encore ce potentiel, le Conseil général s'appuie sur le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.) ainsi que sur une nouvelle politique d'aide financière : deux niveaux distincts incitant les maîtres d'ouvrage à s'inscrire dans une démarche de qualité.

Explicite

## • A quoi sert le P.D.I.P.R. ?

« Le P.D.I.P.R., compétence obligatoire du Conseil général, sert à protéger le patrimoine rural que sont les chemins ruraux. Il favorise aussi la découverte de sites naturels et de paysages en développant la pratique de la randonnée. Enfin, il permet de garantir la continuité des itinéraires », explique Yann Boudéhent, chargé du P.D.I.P.R. au Conseil général.

Depuis 12 ans, le Département s'applique à le mettre en œuvre en invitant les communes à inscrire certains de leurs chemins au P.D.I.P.R. Ce plan représente une protection juridique forte, essentielle à la pérennisation des chemins ruraux et des circuits de randonnée. Lorsqu'un chemin rural est inscrit au P.D.I.P.R., celui-ci ne peut plus être vendu, à moins que la commune ne propose un chemin de substitution, de qualité et de longueur équivalentes. « Les communes, même si elles ont délégué le volet randonnée à une communauté de communes, sont seules compétentes pour voter le classement de ses chemins au P.D.I.P.R. Cette décision est ensuite entérinée par le Conseil général en commission permanente. », rappelle Yann Boudéhent. Dans l'Orne, 365 communes ont fait la démarche de classer certains de leurs chemins au P.D.I.P.R. et 43 communes sont actuellement en cours de classement. Les communes restantes seront recensées au fur et à mesure de la mise en place des circuits de randonnée sur leur territoire.

## • Favoriser la création de sentiers de randonnée

Par ailleurs, le Conseil général accorde des aides financières aux projets de création de cir-

cuits de randonnée, à condition que les chemins concernés soient bien inscrits au P.D.I.P.R.. Le Département s'est engagé dans une nouvelle politique d'aides à la randonnée, liée à l'adoption du schéma départemental de développement touristique de l'Orne (2005-2009). Les projets de randonnée sont aidés grâce à la taxe départementale des Espaces naturels sensibles, sous réserve de leur inscription au P.D.I.P.R. et d'une convention de partenariat avec le Comité départemental du Tourisme. Les aides allouées permettent de participer au financement :

- > des travaux de première ouverture des chemins ;
- > du balisage et de la signalétique des itinéraires ;
- > de la conception et de l'édition de topo-guides.

## • Plusieurs aides pour des projets de qualité différente :

> **une aide référentiel « créateur de style »** : Sont éligibles à cette aide les projets respectant le référentiel « créateur de styles de randonnées » mis en place par le Comité départemental du tourisme. Les dossiers doivent, notamment, faire apparaître, le programme annuel d'entretien garanti sur 5 ans, et respecter les chartes de balisage en vigueur.

Le taux est porté à 30% du montant HT des travaux, plafonnée à 15 000 euros.



## La randonnée dans l'Orne



Crédit : IGN BD CARTO® 2001 SCAN25® 2000 - reproduction interdite - réalisation CG61 - DSA/SARE - Bureau de l'environnement

L'aide n'est accordée qu'une fois par maître d'ouvrage. Cependant, si le porteur de projet souhaite rééditer un rando-guide épuisé, le plafond de l'aide est de 5000 euros, sous réserve d'un nouveau programme annuel d'entretien prévu sur 5 ans.

### > une aide hors référentiel « créateur de style » :

Elle s'élève à 15% du montant HT, plafonnée à 5 000 euros (aide non renouvelable). Parmi les conditions d'éligibilité : un programme pluri-annuel d'entretien détaillé définissant le maître d'ouvrage qui en a la charge.

### > une aide aux itinéraires spécifiques : Grande Randonnée, Grande Randonnée de pays, itinéraires de pèlerinage...

Les autres demandes liées, par exemple, aux G.R., G.R. de pays, itinéraires de pèlerinages, ne rentrant pas dans le cadre de cette politique sont étudiées au cas par cas par le Conseil général avec un avis préalable du Comité départemental du tourisme. Actuellement, un itinéraire dédié à Sainte Thérèse est à l'étude.

## TÉMOIGNAGE

# « Consolider notre offre et l'adapter aux attentes »

En 2005, le Conseil général a soutenu la création ou la réouverture de 214 km de circuits d'attelage et 411 km de randonnée pédestre et de VTT pour un montant d'aide total de 55 716 euros.



**CHRISTOPHE DE BALORRE**  
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU TOURISME AU CONSEIL GÉNÉRAL ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME (CDT)

La qualité entre en ligne de compte dans le choix d'une destination touristique. Quels sont les critères qui distinguent les projets référencés « Créateurs de style », plus aidés que les autres projets ?

Parmi les critères qualitatifs retenus, je citerai notamment la conformité du balisage et de la signalétique, l'importance des voies non-goudronnées, l'intérêt paysager ou patrimonial des itinéraires et, bien sûr, l'inscription des voies au P.D.I.P.R.

## Il y a un an, le Département s'est engagé dans une nouvelle politique d'aide à la randonnée. Quels en sont les principaux objectifs ?

L'objectif principal de cette politique est de garantir pour notre département, le maximum de retombées économiques au bénéfice des acteurs du tourisme ornaïs. Sachant que la randonnée constitue la 1<sup>ère</sup> activité de nature en France, nous avons recherché avec le CDT, à consolider notre offre et à l'adapter aux attentes de nos clientèles-cibles. Cette nouvelle politique vient compléter le dispositif de préservation du patrimoine de chemins mis en œuvre par le Département au travers du P.D.I.P.R., ce qui permet de satisfaire à la fois aux exigences des touristes et de répondre aux besoins des Ornaïs eux-mêmes.

## Quel est le rôle du Comité départemental du tourisme dans cette politique d'accompagnement des collectivités et des autres porteurs de projet ?

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le Conseil général, le CDT assure la mise en œuvre opérationnelle de cette politique. Il s'agit là d'une mission de conseil et d'assistance technique, voire d'expertise, réalisée en partenariat avec les acteurs locaux concernés. Il étudie les infrastructures mais également les outils d'accompagnement (signalétique, balisage, topoguide...) et assure la promotion des réalisations. Il configure le cas échéant un produit touristique commercialisable par l'intermédiaire de la centrale départementale de réservation « Loisirs Accueil Orne ».

## TÉMOIGNAGE

# Entretien des chemins : une formule qui marche

## Comment le service s'est-il constitué ?

Je travaillais à l'AIFR du bocage et nous étions très sollicités par la CDC du bocage athisien pour l'entretien des chemins. J'ai senti qu'il avait beaucoup de travail dans ce domaine et que cette mission pouvait faire l'objet d'un service à part entière au sein de cette collectivité. Pierre Sauques, à l'époque vice-président, et Maurice Duron, président de la CDC, ont été tout de suite très favorables à cette idée. Embauché en mai 1997, seul salarié, j'ai commencé à travailler avec l'équipe de l'AIFR, dans un premier temps mise à disposition de la CDC. Puis, très vite, ces personnes ont été employées par la CDC. Nous sommes 11 maintenant au sein de l'équipe.

## Quelles sont les conditions pour que cela marche ?

Au fil du temps, la CDC a élargi ses compétences et nous n'avons jamais refusé les nouvelles missions. Au départ nous étions chargés de l'entretien des chemins. Depuis nous avons diversifié notre travail (voirie, assainissement...). En moyenne, cinq agents entretiennent les quelque 250 km de chemins, à raison de deux fois par an et d'avril à Noël. Depuis des années, nous veillons à l'amélioration des boucles pour qu'elles s'imbriquent au maximum et forment autant de circuits possibles pour les ran-



**MICHEL GUESDON**  
INITIATEUR ET RESPONSABLE DU SERVICE "ENTRETIEN DES SENTIERS" DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BOCAGE ATHISIEN\*



donneurs. Nous avons été investis en 2006 à la réalisation d'un nouveau topoguide.

## Quelles répercussions ?

Une équipe de cinq personnes coûte environ 400 euros par jour à la CDC. Le coût du personnel est amorti grâce à la diversification des tâches : pendant les périodes creuses, l'équipe est mise à disposition des communes par convention pour effectuer certains travaux d'entretien. Nos chemins sont bien fréquentés, certains sont même devenus des autoroutes pour randonneurs. A nous de créer des itinéraires bis !

\* Le Conseil général a accordé une aide de 6 000 euros à la CDC du bocage athisien pour la mise en place des chemins de randonnée.

# Chemins de randonnée : les aides du Département



### Bon à savoir

#### Le P.D.I.P.R. impose-t-il des contraintes d'entretien ?

Yann Boudéhent : Non, les communes n'ont aucune obligation. En revanche quand le Département attribue une aide financière à un porteur de projet, des garanties d'entretien lui sont maintenant demandées.

#### Une commune souhaite créer un chemin.

##### Peut-elle bénéficier d'une aide ?

Y.B. : Non, le Département aide les projets à une échelle plus large, au niveau d'une CDC par exemple. Il faut qu'il y ait une cohérence territoriale et aussi une logique d'entretien souvent plus facile à assurer au niveau intercommunal.

#### Que faire pour interdire l'utilisation de certains chemins aux quads et aux 4x4 ?

Y.B. : Une circulaire émanant du Ministère de l'Écologie et du développement durable, la DGA/SDAJ/BDEDP n°1 du 6 septembre 2005, répond à ce problème.\*

Un modèle de délibération y est proposé pour aider les communes à organiser la circulation des véhicules à moteur sur leur territoire. Les voies communales appartiennent au domaine public des communes, elles sont donc obligatoirement ouvertes au public. En revanche, les chemins ruraux appartiennent au domaine privé des communes, leur utilisation reste donc à la discrétion du Conseil municipal.



\* Textes réglementaires :

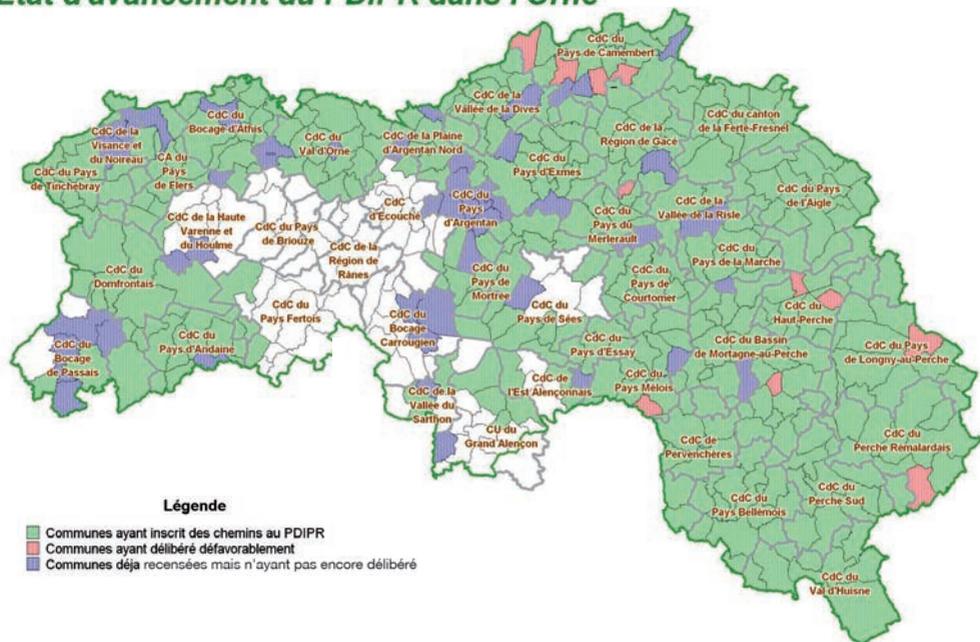
Articles L.362-1 et suivants et R.362-1 et suivants du code de l'environnement.

Article R.331-3 du code forestier.

Articles L.2213-2, 4, 23 et L.2215-1 et 3 du code général des collectivités territoriales.

Circulaire DGA/SDAJ/BDEDP n°1 du 6 septembre 2005 du ministère de l'écologie et du développement durable.

## Etat d'avancement du PDIPR dans l'Orne



Credit : IGN BD CARTO® 2001 SCAN25® 2000 - reproduction interdite - réalisation CG61 - DSA/SARE - Bureau de l'environnement

### Les types de chemins de randonnée dans l'Orne :

- **Les GR®.** Les sentiers de Grande Randonnée (GR®) sont balisés en « blanc et rouge », et sont essentiellement des sentiers linéaires. L'Orne en compte deux : le GR 22 (Paris-Mont-Saint-Michel) et le GR 36 (Manche-Pyrénées). L'entretien est confié à la Fédération Française de Randonnée Pédestre et à son émanation départementale : le Comité départemental de randonnée pédestre. Des variantes existent.

- **Les GR de pays®.** Au fil du temps, des boucles sont venues compléter les sentiers de grande randonnée. Elles sont balisées en jaune et rouge. Le Tour du Pays d'Auge en est un exemple. L'entretien est assuré par un syndicat intercommunal à vocation unique, en partenariat avec le Pays d'Argentan-Pays d'Auge Ornaïs. Dans le Perche, un GR de pays® est en projet.

- **Les PR®.** Les sentiers de promenades et de randonnées (PR®) correspondent à des itinéraires d'une à six heures de marche, adaptés aux balades en famille. Ces itinéraires sont le plus souvent balisés d'un trait jaune. L'entretien de ces sentiers est assuré par les CDC, les Parcs naturels régionaux ou les Syndicats de voirie.

#### Les circuits spécifiques ou thématiques dans l'Orne.

Les circuits VTT labellisés par la Fédération Française de Cyclisme :

- Espace n°40 : Les Alpes mancelles : de 9 à 116 km
- Espace n°54 : VTT-guide du pays d'Auge : de 7 à 45 km
- Espace n°140 : FFC Suisse-Normande : de 6,5 à 36,5 km
- Espace n°3 : Au fil des chemins à VTT, Andaines et Domfrontais : de 6,5 à 53 km

- **Les Voies vertes du bocage.** Des anciennes voies ferrées aménagées en itinéraire de randonnée.

- **Les Itinéraires de pèlerinage.** Les chemins du Mont Saint Michel et les chemins de Sainte Thérèse (en projet).

- **Les circuits d'attelage.** 10 parcours d'attelage présentés dans un topo-guide.

### Les topos-guides

- **L'Orne à pied :** ce topoguide regroupe 46 balades sélectionnées par le Comité départemental du tourisme pour leur qualité et la découverte de sites exceptionnels (14,48 euros frais de port inclus). Contact : CDT : 02.33.28.88.71

- **L'Orne à vélo :** 26 circuits découvertes sur l'ensemble du département en boucle à faire entre amis et/ou en famille (gratuit). Contact : CDT : 02.33.28.88.71

Liste complète dans le guide édité par le Comité départemental du tourisme « Styles de randonnées ».

### Liste des associations

ou entreprises d'insertion compétentes en entretien de chemins. (Celles-ci comptent aussi de nombreuses antennes réparties sur l'ensemble du département) :

#### ACI DEVELOPPEMENT

4, avenue de l'Industrie - 61200 Argentan  
Tél. 02.33.39.77.16 - Fax. 02.33.36.56.05

#### AIFR BOCAGE

2, place Claudius Duperron - 61100 Flers  
Tél. 02.33.96.25.02 - Fax. 02.33.96.24.87

#### A.I.P.A.A.

Mairie 1<sup>er</sup> étage - 61100 Trun  
Tél. 02.33.67.08.34 - Fax. 02.33.67.08.34

### Pratique :

- *Guide du droit des chemins* édité par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre – Tél. : 01.44.89.93.93 – [www.ffrp.asso.fr](http://www.ffrp.asso.fr)
- *Voies et chemins ruraux*, guide juridique et pratique – Editions du Puits fleuri.
- *Styles de randonnées dans l'Orne* édité par le Comité départemental du tourisme

### Contacts :

**Conseil général :** service de l'espace rural et de l'agriculture - Pôle aménagement et environnement : 02.33.81.60.00.

**Comité départemental du tourisme : 02.33.28.88.71**  
Comité départemental de la randonnée pédestre : 02.33.83.22.90